

FILIERE ANIMATION



Avis d'ouverture

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes organise,
pour la région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2021

LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (CATEGORIE B)

CONDITIONS D'ACCES

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

CDG ORGANISATEUR			LIEU DES EPREUVES
Externe	Interne		
18	7	CDG des Landes Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX Tél. 05 58 85 80 00 - www.cdg40.fr	Morcenx-La-Nouvelle et Mont- de-Marsan

DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE
Mardi 16 mars 2021	Mercredi 21 avril 2021	Jeudi 29 avril 2021	Jeudi 16 septembre 2021

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur, indiqué dans le tableau ci-dessus selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).